

Renouvellement : Vérifications réglementaires des bras de levage

BRAS DE LEVAGE - ARRÊTÉ DU 01/03/2004



1 jour - 7 heures

Public

- Techniciens ayant été formés dans les 3 dernières années sur les contrôles d'appareils de levage.

Prérequis

- Techniciens d'exploitation.

Moyens pédagogiques

- Documents; techniques et réglementaires
- Bras de levage monté sur bâti-support, charpente ou sur roues.
- Exposés théoriques.
- Mise en pratique, études de cas, manipulations.
- Questionnaire d'évaluation des acquis de la formation par QCM.
- Stages animés par nos techniciens formateurs experts du hayon élévateur.
- Les stagiaires doivent se munir de leurs EPI.

Lieu & Dates

- Inter : Voir planning sur le site www.cemafruid-formation.com
- Intra : nous contacter

Objectifs

- » Actualiser les connaissances théoriques et pratiques des opérateurs chargés des vérifications périodiques des bras de levage.
- » Vérifier la bonne utilisation de l'outil Hydrotest®, plateforme de dématérialisation des rapports de vérification et application dédiée à la saisie mobile avec ou sans connexion.

Programme

- » Théorie :
 - Rappels et actualisation des fondamentaux de la vérification.
 - La réglementation et la législation en vigueur : directives, normes, arrêtés et décrets.
 - Les différents types de bras de levage, leurs composants et leur utilisation.
 - Les risques pour les personnes et les dispositifs de sécurité des bras de levage.
 - Les différentes méthodologies de contrôle : test de mise en service, remise en service, vérification réglementaire semestrielle obligatoire...
 - » Pratique :
 - Appliquer les méthodes et procédures de vérification sur bras de levage.
 - Maîtriser les moyens à mettre en oeuvre, l'outil Hydrotest® et l'application dédiée à la saisie mobile, avec ou sans connexion : apprendre à saisir un contrôle et à gérer les relances.
- ### Acquis de la formation
- » Maintenir et pérenniser les connaissances théoriques et pratiques relatives à la vérification réglementaire de bras de levage.
- ### Documents délivrés à l'issue de la formation
- » Attestation de formation.
 - » Avis adressé à l'employeur permettant la délivrance de titre d'habilitation.